

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OSTRUM OBLI EURO 5-7 ANS

Code ISIN : FR0010250571 Part MC

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP est d'obtenir, sur un horizon d'investissement minimum de 2 ans une performance supérieure à son indice de référence, l'indice Barclays Euro Treasury 1bn Select Countries 5-7 yr (coupons réinvestis), représentatif de la performance des obligations d'une sélection d'Etats de la zone euro, de maturité 5-7 ans, d'un encours supérieur à 1Md€, notées Investment Grade (notation supérieure ou égale à BBB-/Baa3) en utilisant le rating médian.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence, en fonction des choix de gestion qui auront été opérés.

La politique d'investissement repose sur une gestion active. Le gérant est libre de choisir les titres qui composent le portefeuille, il peut ou non investir dans les titres qui composent l'Indicateur de Référence dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Ce FCP est de classification « Obligations et autres titres de créances libellés en euro ».

Il peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en FIA et OPCVM.

La stratégie d'investissement du FCP repose sur une approche Top-Down : en partant de l'analyse des principaux indicateurs économiques, un scénario économique est déterminé pour les mois à venir. L'examen de ce scénario par l'équipe de gestion de taux lors de réunions hebdomadaires l'amène à anticiper l'évolution des taux d'intérêt courts et longs. Dans le cadre de ces anticipations un portefeuille modèle est retenu.

Le portefeuille sera investi en valeurs émises par les Etats membres de l'Union Européenne ou bénéficiant de leur garantie (obligations et/ou produits de taux) et en obligations sécurisées.

Le FCP pourra investir dans des obligations libellées dans une devise hors euro, dans la limite de 5%. Il pourra également investir, dans la limite de 10% de l'actif net, dans des titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs de pays émergents. Les investissements en instruments du marché monétaire (OPCVM, dépôts, TCN, BTF, BTAN) pourront être utilisés pour ajuster la sensibilité du fonds ou servir de supports d'investissement d'attente, en période de fortes souscriptions.

Le FCP est investi dans des titres dont la notation sera supérieure ou égale à « investment grade », en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus, ou de notation jugée équivalente par la société de gestion.

La possibilité d'investir dans des titres de notation inférieure à A-/A3 et supérieure ou égale à « investment grade » est limitée à 50%. Ces titres ne présentent pas de caractère spéculatif.

Le gérant pourra investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers (OCDE uniquement). Les natures des interventions sont les suivantes : couverture ou exposition. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 120% de l'actif.

Le FCP pourra investir dans des obligations libellées dans une devise hors euro, dans la limite de 5%. Il pourra également investir, dans la limite de 10% de l'actif net, dans des titres de créance et instruments du marché monétaire d'émetteurs de pays émergents.

La durée de placement recommandée est supérieure à 2 ans.

L'affectation des sommes distribuables est la capitalisation.

Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) calculée en (J+1 ouvré) à cours inconnu.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible À risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Les données historiques telles que celles utilisées pour déterminer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur.

La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque »

L'OPCVM est dans la catégorie 3. Cet indicateur de risque reflète l'exposition de l'OPCVM aux différents marchés de taux en portefeuille.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : ce risque est lié à la capacité d'un émetteur à honorer ses engagements. La dégradation de signature d'un émetteur d'obligations peut ainsi entraîner une baisse de la valeur des obligations dans lesquelles le FCP a investi.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme** : Ce recours pourra induire un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP plus significative et rapide que celle des marchés sur lesquels le FCP est investi.
- **Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis du portefeuille. La survenance de ce risque peut faire baisser la valeur liquidative du portefeuille.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	▪ 3% maximum.
Frais de sortie	▪ Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	▪ 0,13 % TTC
----------------	--------------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

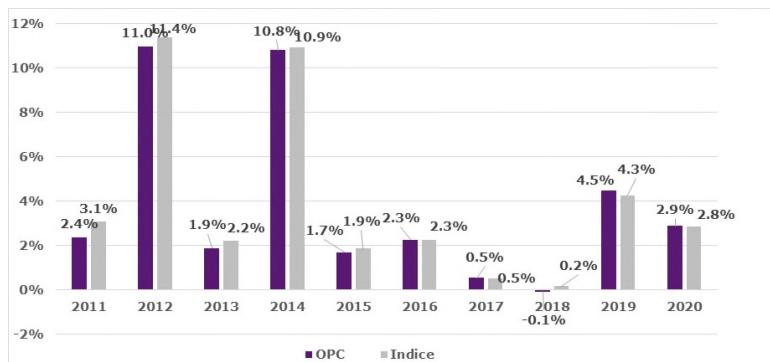
Commission de performance	▪ Néant
---------------------------	---------

Les frais courants sont ceux de l'exercice clos au 31/12/2020 et peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/ coupons courus.
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'Indicateur de Référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.
- L'OPCVM a été créé le 9 février 2001.
- La part M a été créée le 9 février 2001.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.

*Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 21 avril 2021.*